



Assemblée Générale Ordinaire

Romeo-Soft - 13 Février 2022

Le 13 Février 2022, à 14h20, les adhérents de l'association Romeo-Soft se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire à la maison des associations, au 5 Imp. Dieudonné Costes, 03000 Moulins, sur convocation du Président adressée le 12 Janvier 2022, plus d'un mois avant, sur les canaux de communications officiels de l'Association, conformément aux statuts en vigueur.

L'Assemblée était présidée par Benoit MARIUS, en sa qualité de Président sortant. Il était assisté de Pierre MARIUS en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance à 14h20.

Les présents

Sont présents :

- Benoit MARIUS - Président sortant
- Gregory PACAUD
- Jérôme VERMEEREN
- Pierre MARIUS - Secrétaire de séance
- Laetitia CERVANTES (via Skype)

Un tour de table est effectué, relevant l'absence de plusieurs personnes ayant pourtant manifesté leur intérêt pour l'association et son activité. Le Président rappelle qu'il a prévenu dans les convocations que les adhérents historiques ne souhaitaient pas continuer à organiser cette activité attendue, et qu'il faudrait inévitablement du sang neuf prêt à prendre le relais pour espérer une reprise d'activité. Les décisions seront donc prises par les personnes présentes, selon leur souhait pour l'avenir de l'association et leur possibilités personnelles d'investissement.

Ordre du jour

Le président effectue un rappel de l'ordre du jour :

- Modalité de participation à l'Assemblée ;

- Bilan Moral et d'Activité ;
- Bilan Financier ;
- Election d'un nouveau Bureau ;
- Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration par le Bureau ;
- Orientations pour l'exercice à venir ;
- Budget ;
- Questions-réponses.

Modalité de participation à l'Assemblée

Contexte

Après plusieurs années d'inactivité de l'association, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle équipe pour que l'association puisse reprendre son activité.

Modalités :

Le Président propose les modalités suivantes pour la tenue de l'Assemblée Générale :

- Participation ouverte à tous ;
- Candidature et droit de vote ouverts à tous les participants qui désirent adhérer.

Les participants approuvent unanimement les modalités proposées.

Un tour de table est effectué pour permettre à chacun de se présenter et pour manifester son souhait d'adhérer à l'association :

Toutes les personnes présentes physiquement manifestent leur souhait d'adhérer à l'association. Il y a donc 4 voix pour les votes.

Bilan Moral et d'Activité

Historique

Fondation de l'équipe en 2005 (17 ans) et de l'association en 2010 (12 ans).

Participation à de nombreuses OP et parties locales de 2005 à 2015 : Nevers, Montluçon, Clermont-Ferrand, Gannat, Autun...

Organisation des parties, ateliers bricolages de répliques, aménagement de terrain...

Maximum d'adhérents atteint en 2011 avec 24 personnes. Des conflits ont ensuite provoqué une scission qui a entraîné la naissance de l'association USCE.

En 2012 => Président de la Fédération Française d'Airsoft

Pas de candidat à la succession => baisse d'activité puis arrêt en 2015



Romeo plus qu'une association, une seconde famille (repas, barbecue, sorties cinéma, accrobranche, balades moto, réveillons, boîte de nuit, etc.). Avec participation des conjoints/conjointes et des enfants.

Etat des lieux

Pour l'heure, 4 personnes, ici présentes, ayant manifesté leur souhait d'adhérer.

Un terrain officiel, mis à disposition par Richard.

Un forum officiel, ainsi qu'un groupe Facebook.

Un logo officiel.

Des commissions de travail toutes à l'arrêt :

- Subventions ;
- Partenariat caritatif ;
- Terrains ;
- Organisation de parties ;
- Tournois Jeux-Vidéos ;
- Parrainage ;
- Atelier bricolage répliques.

Bilan Financier

Il reste un solde financier de 25,83 €.

L'association a réglé les licences et cotisations d'assurance aux adhérents jusqu'en 2021.

L'APS-2 Maruzen de l'association a été revendu en 2019, suite à une concertation sur le forum, pour 350 €.

Remboursement de pièces à Julien (45€) pour les réparations du M4 de 2015.

L'AK-47 Tokyo-Marui et le M14 Tokyo-Marui de l'association brûlés dans l'incendie de la maison des parents de Jérémy GERBER en 2018. Ces derniers, indemnisés par leur assurance, proposent le remplacement à hauteur de 150€ par réplique.

Il reste un M4 Tokyo-Marui Next-Gen (EBB) au patrimoine de l'association, ainsi qu'un stock des deux versions du patch PVC Romeo-Soft (normal et basse visibilité).

Charges annuelles récurrentes :

- Hébergement forum : 21,48 € (offre Kimsufi OVH, à renouveler en juin) ;
- Nom de domaine romeo-soft.fr : 8,39 € (à renouveler en août) ;
- Licences et cotisations d'assurance (dégressif selon nombre d'adhérents, à renouveler en début d'année).



Comptabilité annuelle reprise et tenue à jour par le Président depuis plusieurs années. Disponible en section Conseil d'Administration du forum.

Election d'un nouveau Bureau

Sont élus pour constituer le Bureau exécutif, par l'Assemblée :

- Président : Benoit MARIUS
- Vice-Président : Jérôme VERMEEREN
- Secrétaire : Pierre MARIUS
- Trésorier : Grégory PACAUD

Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration par le Bureau

En l'absence de participants supplémentaires, le Bureau exécutif est dans l'impossibilité de nommer d'autres adhérents au Conseil d'Administration. Ce dernier est donc composé exclusivement des membres du Bureau, à savoir :

- Benoit MARIUS
- Gregory PACAUD
- Jérôme VERMEEREN
- Pierre MARIUS

Orientations pour l'exercice à venir

Organisation de parties

Les adhérents font chacun état de leur manque de temps, de leur volonté de ne plus organiser d'événement eux-mêmes et d'un manque d'intérêt pour participer à des événements avec seulement quelques participants. En l'absence de nouvelles recrues volontaires, décision est prise de ne plus organiser d'événement pour le moment.

Participation à des événements

Les adhérents se mettent d'accord sur une reprise de l'activité via la participation de l'équipe à des événements extérieurs. Le choix des événements sera pris par concertation des adhérents.

Un rappel est effectué sur la possibilité de participer individuellement à des événements extérieurs, sous réserve de prévenir systématiquement l'association pour que la couverture d'assurance puisse fonctionner. Le cas contraire, le participant ne participera



pas à l'événement en tant qu'adhérent Romeo-Soft, et ne sera donc pas couvert par la couverture d'assurance de l'association.

Candidatures à l'adhésion

Anciens adhérents et parrainages en cours

Une communication à l'attention des anciens membres et des candidats en cours de parrainage, sera effectuée par le Secrétaire pour leur proposer de candidater à l'adhésion. Chaque candidature devra ensuite être validée de manière collégiale par le Conseil d'Administration.

Nouvelles recrues

En l'absence d'organisation d'événement par l'association, il n'est plus laissé la possibilité aux nouvelles recrues d'être encadrées au sein de l'association. En découle une révocation du système de parrainage.

Pour les raisons expliquées en préambule par les adhérents actuels qui ne peuvent plus autant s'investir et souhaitaient donner la main, il est acté que l'association, dans sa composition actuelle, n'a pas vocation à ouvrir l'adhésion à des nouveaux membres. Le Conseil d'Administration se réserve néanmoins le droit de proposer l'adhésion à une personne lorsque, après concertation interne, il estime que celle-ci correspond à l'état d'esprit attendu.

Reste une possibilité de candidature à l'adhésion : les nouvelles recrues devront participer, en leur nom propre, à des événements extérieurs auxquels les adhérents participent également, de manière à ce que ces derniers puissent apprécier leur état d'esprit. De cette manière le Conseil d'Administration pourra ensuite, s'il le souhaite, proposer l'adhésion au candidat. Il s'agit cependant d'une possibilité laissée au Conseil d'Administration, pas d'une obligation, l'association n'ayant, dans sa forme actuelle, plus vocation à accepter des nouveaux adhérents.

Aménagement de terrain

En l'absence de volonté d'organiser des événements, il est prévu de ne pas avoir de démarche proactive d'aménagement du terrain CETTA pour le moment. Néanmoins les adhérents se tiennent bien entendu à disposition du propriétaire pour l'aider à réaliser différents travaux, à sa demande.

Dans un second temps, en fonction de l'évolution de l'activité de l'association, des chantiers d'aménagements pourront être planifiés.

Déménagement de l'association

Les propriétaires actuels du siège social de l'association envisagent de vendre. La domiciliation du siège social d'une association peut bloquer cette vente. Il est donc soumis au vote le déménagement du siège social de l'association.



À l'unanimité, il est décidé le déménagement du siège social, ainsi que de l'adresse de gestion.

Le nouveau siège social et la nouvelle adresse de gestion de l'association sont fixés au :

10 Rue Emilie Carles
03400 YZEURE

Organisations de réunions diverses

Par le passé, l'association organisait régulièrement des séances Conseil d'Administration, des ateliers bricolage de répliques, des rassemblements conviviaux pour échanger sur l'équipement, des repas, etc.

Ces rassemblements pourront toujours avoir lieu, mais en raison du déménagement de l'association, la maison des associations de Moulins risque de ne plus lui être accessible. En conséquence, ces rassemblements pourront avoir lieu aux domiciles des adhérents, dans des établissements publics (restaurants, cafés, bowlings...) et, en cas de besoin d'une salle dédiée, il faudra se renseigner auprès de la municipalité d'Yzeure.

Commissions

En l'absence de besoin recensé et de volontaires pour en assurer la responsabilité, l'Assemblée décide de suspendre toutes les commissions internes existantes.

Budget

Recensement des besoins

Forum

Après discussion, il est décidé de conserver le forum ainsi que le nom de domaine de l'association, en parallèle du groupe Facebook. En conséquence, il faudra prendre en charge les frais d'hébergement.

Affiliation fédérale

Décision est prise de renouveler l'affiliation de l'association à la Fédération Française d'Airsoft, ainsi que de continuer de souscrire à la couverture d'assurance qu'elle propose. Il existe deux types de licences, la licence classique et la licence collector. Cette dernière comprend la licence classique ainsi qu'un patch pour 4€ de plus. Il est décidé que l'association prendra en charge les cotisations fédérales et d'assurance, sur base d'une licence classique. Chaque adhérent sera libre de compléter pour bénéficier d'une licence collector.

Répliques de l'association



Il est décidé que le Conseil d'Administration effectue un état des lieux de la réplique de M4 de l'association. Selon ses conclusions, le Conseil d'Administration pourra ensuite demander à Jérémy le remplacement des deux répliques brûlées par deux nouvelles répliques, ou par une seule de meilleure qualité.

Patchs

Les patchs Romeo-Soft ont été financés par l'association. Leur coût unitaire de production est d'environ 3,50€.

Votes

Sur base des besoins recensés, l'Assemblée fixe le montant des cotisations annuelles d'adhésion à 40€.

Le prix de vente des patchs est fixé à 5€ pour les adhérents et à 10€ pour les extérieurs.

Questions-réponses

S'ensuit des échanges entre les participants sur la façon de s'organiser pour reprendre l'activité.

L'instauration d'un camouflage commun est envisagée : Pas d'obligation stricte de se conformer à une tenue commune pour le moment, mais le souhait est manifesté de continuer d'échanger sur le sujet dans le but de renforcer l'identité des Romeo-Soft.

Il est décidé que les trajets pour participer à des événements extérieurs ne seront pas pris en charge par l'association, mais directement par les participants qui devront s'organiser directement entre eux.

Après les échanges, en l'absence de question supplémentaire, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les participants et lève la séance à 17h35.

Certifié conforme le 14/02/2022.

Le Président, Benoit MARIUS

Le Secrétaire, Pierre MARIUS

Le Vice-Président, Jérôme VERMEEREN

Le Trésorier, Grégory PACAUD

